

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 628 nommant M. Rassendren (Jules), président du tribunal supérieur d'appel de la Côte Française des Somalis.

n° 628

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
15 juin 1950

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1950

Date du numéro
30 juin 1950

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1844

Vu le décret, du 22 août 1928 sur la magistrature coloniale

Vu le décret du 19 novembre 1949 nommant M. Rassendren (Jules), président du tribunal supérieur d'appel de la Côte française des Somalis, en remplacement de M. Poli, appelé à d'autres fonctions

Vu l'arrivée dans la colonie de M. Rassendren (Jules)

Sur la proposition du chef du service judiciaire,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— M. Rassendren (Jules), président du tribunal supérieur d'appel de la Côte française des Somalis, prendra possession de ses fonctions pour compter du 4 juin 1950, date de son débarquement à Djibouti. Avant d'entrer en fonction, il prêtera, le serment prescrit par la loi. Art. 2. — Le chef du service judiciaire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié au Journal officiel de la colonie et communiqué partout où besoin sera.

Pour de Gouverneur et pour délégation : Le Secrétaire général, R. CHAMBOREDON.